

La CVMO énonce ses priorités

L'Énoncé des priorités 2007-2008 précise les quatre objectifs stratégiques de la Commission



Le président de la CVMO
David Wilson

Le 29 juin, la CVMO a publié son Énoncé des priorités pour l'exercice 2007-2008. L'énoncé établit les objectifs stratégiques de la Commission au cours des cinq prochains exercices financiers et précise les initiatives particulières sur lesquelles nous nous concentrerons tous au cours du présent exercice.

Pour remplir ce mandat, soit protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers justes et efficaces en plus de promouvoir la confiance en ceux-ci, la Commission a identifié quatre objectifs stratégiques :

1. Établir les questions importantes et les régler en temps opportun ;
2. Appliquer la loi et les programmes de conformité de la manière la plus équitable, la plus vigoureuse et la plus opportune possible ;
3. Défendre la cause de la protection des investisseurs, surtout des investisseurs particuliers ;
4. Appuyer et favoriser une organisation plus souple, plus efficace et plus responsable.

« L'Énoncé des priorités formule notre engagement à l'égard des investisseurs et favorise la confiance dans l'intégrité des marchés financiers », a dit le président de la CVMO David Wilson. « La démarche proactive que nous adoptons vise à prévenir, à détecter et à décourager les dommages causés aux marchés financiers. Nous nous efforçons de fortifier le système de réglementation des valeurs mobilières canadien. »

On trouve l'Énoncé des priorités 2007-2008 sur le site Web de la CVMO.

Assemblée des investisseurs 2007

Rencontre prévue en octobre

L'Assemblée des investisseurs 2007 aura lieu le mercredi 24 octobre de 18 h 30 à 20 h 30 au Palais des congrès du Toronto métropolitain. La CVMO organise l'Assemblée des investisseurs de concert avec l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement.

L'Assemblée fournira aux investisseurs des renseignements utiles sur des questions clés, comme le processus de règlement des plaintes, la relation client-conseiller et les risques que présentent certains produits d'investissement. Toutes les personnes intéressées peuvent assister à l'Assemblée des investisseurs, celle-ci donnant l'occasion aux investisseurs d'échanger leurs opinions avec des organismes de réglementation. D'autres renseignements sur l'Assemblée seront disponibles au cours de l'été.



La conseillère juridique à la Direction des fonds d'investissement de la CVMO Patricia Callon (à gauche) et Susan Swayze, la rédactrice en langage courant, montrent le prototype d'un document de deux pages sur l'information au moment de la souscription, *Aperçu du fonds*.

Le document, rédigé en langage clair et simple, est un élément important du Cadre proposé : Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts publié en juin. Pour plus de détails, lire la page 2.

D'éminents conférenciers du secteur des valeurs mobilières à la conférence Dialogue 2007

Le président de la CVMO David Wilson accueillera d'éminents conférenciers à la conférence Dialogue avec la CVMO de cette année :

Arthur Levitt, ancien président de la Securities and Exchange Commission des États-Unis

Linda Chatman Thomsen, directrice de l'application de la loi, Securities and Exchange Commission des États-Unis

Vernon Everitt, directeur, Retail Themes Division, Financial Services Authority (FSA) du Royaume-Uni

Détails sur la conférence :

Date : Le 27 novembre 2007

Lieu : Palais des congrès du Toronto métropolitain, Édifice Nord

La période d'inscription débute en septembre.



(File photo)

Harmonisation de la réglementation

En juin, à Québec, le vice-président de la CVMO Larry Ritchie a participé à une discussion entre experts sur l'harmonisation et l'uniformité du droit des valeurs mobilières pendant la conférence annuelle de la Investment Industry Association of Canada.



Les billets à capital protégé

À Toronto, en avril, le directeur Erez Blumberger (à gauche) et Jason Koskela, conseiller juridique, de la Direction du financement des entreprises de la CVMO ont parlé des billets à capital protégé à la Conférence sur les produits structurés de l'Institut canadien.



Coopération internationale

En avril, Tula Alexopoulos (au centre), directrice du Bureau des affaires domestiques et internationales de la CVMO, a assisté à des réunions lors de la conférence annuelle de la International Organization of Securities Commissions à Bombay en Inde. Le président David Wilson assistait également à la conférence.

Les organismes de réglementation publient le Cadre proposé : Information au moment de la souscription

Le cadre proposé vise à donner aux investisseurs de l'information de meilleure qualité au moment de la souscription

Le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché a récemment publié le Cadre proposé : Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts (le « Cadre ») et recherche des commentaires à son propos.

L'un des éléments clés de ce cadre proposé est un nouveau document s'intitulant « *Aperçu du fonds* », lequel renferme de l'information essentielle à l'intention des investisseurs, comme le rendement, le risque et les coûts. L'*Aperçu du fonds* est rédigé en langage clair et simple pour en faciliter la lecture et la compréhension. Le document sera présenté aux investisseurs avant qu'ils prennent la décision de souscrire des titres d'un fonds.

« Nous visons surtout à ce que les investisseurs aient l'information nécessaire pour prendre des décisions avisées au moment où ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire au moment où ils souscrivent des titres d'un fonds », a dit Patricia Callon, conseillère juridique à la Direction des fonds d'investissement de la CVMO. « Après nos recherches, aucun doute ne subsiste – les investisseurs veulent des renseignements sur les risques, le rendement et les coûts avant de prendre une décision, pas après. »

Le Forum conjoint sollicite des commentaires concernant les propositions faites et ceux jusqu'au 15 octobre 2007. On peut consulter le cadre proposé, la fiche de renseignements qui l'accompagne et le prototype d'un document de deux pages intitulé *Aperçu du fonds* sur le site Web de la CVMO.

Le Forum conjoint compte des représentants des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance et de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite. La CVMO a joué un rôle clé dans la rédaction du cadre proposé.

Publication de Règles de procédure proposées

Des règles qui visent à assurer un règlement efficace des procédures

La commission des valeurs mobilières de l'Ontario a publié de nouvelles Règles de procédures pour solliciter des commentaires (la période de commentaires a pris fin le 10 juillet 2007). Les nouvelles règles s'appliqueront à toutes les procédures devant la Commission lorsque la loi exige que cette dernière tienne une audience. Les règles visent à ce que les procédures devant la Commission soient réglées avec équité et efficacité de la façon la plus rapide et économique possible.

Les nouvelles règles, qui ont été publiées par l'intermédiaire du Bureau du secrétaire de la CVMO, seront mises en œuvre en vertu du paragraphe 25.1 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*. Une fois adoptées, les règles seront publiées en anglais et en français, conformément aux exigences de la *Loi sur l'exercice des compétences légales* et de la *Loi sur les services en français*.

On trouve les nouvelles règles (en anglais seulement) sur le site Web de la CVMO sous la rubrique *Rules of Procedure of the Ontario Securities Commission*.

Ce dont on a parlé

Le trimestre dernier, le président de la CVMO David Wilson, a prononcé trois discours-programmes sur des sujets d'actualité dans le secteur de la réglementation des valeurs mobilières. On trouve ces allocutions sur le site Web de la CVMO.

L'Economic Club of Toronto

Le 26 avril, M. Wilson a prononcé une allocution devant l'Economic Club of Toronto sur la protection des investisseurs, la conformité, l'application de la loi et la structure réglementaire. Il a insisté sur l'importance d'être à l'écoute des investisseurs et a fait ressortir les secteurs dans lesquels la CVMO s'est consacrée à améliorer la protection des investisseurs, dont la présentation de renseignements et utilisation d'un langage clair et simple.



Le président de la CVMO David Wilson a prononcé une allocution devant l'Economic Club of Toronto sur la protection des investisseurs, la conformité, l'application de la loi et la structure réglementaire.

International Council of Securities Associations (ICSA)

Dans un discours qu'il a prononcé le 14 mai à Toronto lors de la réunion annuelle de l'ICSA, M. Wilson a expliqué comment les organismes de réglementation des valeurs mobilières et ceux d'autoréglementations peuvent répondre aux rapides changements qu'entraîne la mondialisation. Selon lui, les organismes de réglementation des valeurs mobilières doivent travailler à bon escient avec leurs partenaires des OAR pour surmonter les difficultés, comme le libre échange des valeurs mobilières et la reconnaissance mutuelle des bourses et des courtiers.

Rencontre organisée par Hugessen Consulting Inc. sur la rémunération de la haute direction

Le 6 juin, lors d'un événement organisé par Hugessen Consulting Inc. à Toronto, M. Wilson a énoncé les propositions des ACVM quant à l'information sur la rémunération de la haute direction. Il a précisé les perspectives de la gouvernance sur la rémunération de la haute direction ainsi que les importantes similitudes et différences entre les exigences des ACVM et les dernières règles mises en place aux États-Unis sur la rémunération des cadres supérieurs.

La CVMO cible les distributions illégales

Lancement d'une nouvelle unité pour faire enquête sur la fraude

La CVMO a lancé l'Unité des enquêtes spéciales (UES) pour lutter contre la fraude et les distributions illégales, y compris les maisons de courtage véreuses.

L'UES, qui se compose de membres du personnel spécialistes du marché, de la réglementation et de l'application de la loi, ciblera résolument les maisons de courtage véreuses et d'autres escroqueries pour tenter de mieux protéger les investisseurs. L'UES s'attachera à empêcher la distribution de produits non enregistrés par des personnes non inscrites pour faire le commerce des valeurs mobilières.

L'UES travaillera de concert avec la GRC, les équipes intégrées d'application de la loi et la Joint Securities Intelligence Unit, ainsi qu'avec la Securities and Exchange Commission américaine, le Federal Bureau of Investigation et le ministère de la Justice américain pour démanteler les activités illégales le plus tôt possible.

« Les crimes financiers nuisent à l'intégrité de nos marchés financiers et à toute l'économie. L'Unité des enquêtes spéciales de la CVMO fera résolument enquête sur ce genre d'activités et poursuivra en justice les fraudeurs », a dit le président de la CVMO David Wilson. « Notre objectif : réagir rapidement et avoir recours à toutes les sanctions existant pour protéger les investisseurs. »

La CVMO a décidé de créer l'UES en raison du nombre accru de plaintes sur des escroqueries qu'elle reçoit, ainsi que de la prolifération des techniques de chausserie.

La réforme du régime d'inscription en tournée

En mai, la CVMO et le personnel des autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont fait des exposés dans tout le Canada pour expliquer les conséquences du projet de réforme, auquel donne effet le projet de Règlement 31-103 sur les obligations d'inscription.

Le règlement, qui vise à harmoniser les obligations d'inscription dans l'ensemble des territoires de compétence représentés au sein des ACVM, diminue considérablement le nombre des catégories d'inscription pour les sociétés et les particuliers. Le règlement est un élément essentiel du projet de réforme du régime d'inscription.

Pendant la tournée des présentations à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal, les organismes de réglementation ont consulté les participants de l'industrie pendant la période de commentaires, qui s'est terminée le 30 juin. Les ACVM ont aussi préparé une webémission pour donner un aperçu des principales questions, de l'inscription des sociétés de gestion et des courtiers dispensés sur le marché des valeurs. On trouve la règle proposée et la webémission sur le site Web de la CVMO.

La CVMO en ligne

L'Énoncé des priorités de la CVMO

L'Énoncé des priorités pour l'exercice 2007-2008 précise les quatre objectifs stratégiques de la Commission et les initiatives particulières à l'appui de chaque objectif. On peut consulter l'Énoncé des priorités à la rubrique « La CVMO » dans la section Gestion et responsabilisation.

Avis sur l'examen des pratiques commerciales

Avis du personnel 11-760 donne les résultats de l'étude ciblée sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif qu'ont appliquées les conseillers inscrits en 2006-2007. C'est le personnel chargé de la conformité à la Direction des marchés financiers qui a effectué l'étude. L'Avis, publié en avril, résume les résultats de l'étude et donne des conseils pour se conformer aux exigences voulues en matière de réglementation. On peut consulter l'Avis sous la rubrique « Règles, politiques et avis » dans la catégorie 1 (en anglais seulement).

Les gagnants du Défi « Entraîne-toi à épargner »! des ACVM

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont annoncé le nom des 11 jeunes gagnants du concours annuel « Entraîne-toi à épargner ! » qui a eu lieu en avril. Plus de 12 000 Canadiens âgés de 15 à 21 ans ont participé au concours en ligne, qui comportait des questions et des renseignements sur le budget, l'épargne et l'investissement. Pour consulter la liste des gagnants et avoir plus de détails, veuillez visiter le site Web à <http://www.entrainetoiapargner.ca/fr/>.

Le bulletin PERSPECTIVES est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Pour nous faire parvenir vos commentaires, veuillez envoyer un courriel à perspectives@osc.gov.on.ca. Perspectives est affiché en ligne à www.osc.gov.on.ca, sous la rubrique « Publications en ligne ».

Les ACVM lancent un programme facultatif de dépôt de documents en XBRL

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont récemment annoncé le lancement du programme facultatif de dépôt de documents en eXtensible Business Reporting Language (XBRL). Le programme facultatif vise à aider le marché canadien à acquérir les connaissances et l'expérience pratiques nécessaires pour préparer et utiliser les états financiers en format XBRL.

Grâce à XBRL, les investisseurs et les analystes pourront plus facilement et plus rapidement avoir accès aux données et analyser les renseignements contenus dans les états financiers d'une société. Les ACVM fourniront les états financiers en XBRL au public par l'intermédiaire de SEDAR.com. On trouve de plus amples renseignements sur le XBRL et le programme facultatif sur le site Web XBRL des ACVM à www.xbrl.ca/e/CSAVP.html.

À la recherche de commentaires

Les normes canadiennes (NC), politiques, modifications et articles publiés pour consultations à l'heure actuelle :

- Les projets de modifications de la NC 21-101 – *Le fonctionnement du marché* : prévoit des changements aux exigences en ce qui concerne la meilleure exécution et de nouvelles obligations quant à l'accès direct au marché d'autres personnes que les courtiers.
- Les projets de modifications de la NC 23-101 – *Les règles de négociation* : décrit une proposition pour établir un régime de transactions hors cours et combler en premier lieu les ordres dotés d'un meilleur cours afin d'assurer le meilleur prix d'exécution.
- NC 81-106 – *Information continue des fonds d'investissement* : harmonise les obligations d'information continue et précise ou rectifie certaines dispositions existantes.
- *Cadre proposé 81-406 : Information au moment de la souscription des organismes de placement collectif et des fonds distincts* : prévoit un système d'information qui vise à donner aux organismes de placement collectif et aux fonds distincts des données essentielles, dans une version compréhensible, au moment de la souscription.



En tant qu'organisme de réglementation chargé d'encadrer les marchés financiers de l'Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fait appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* ainsi que certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario. La CVMO est une société de la Couronne autofinancée qui est responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministre responsable de la réglementation des valeurs mobilières.